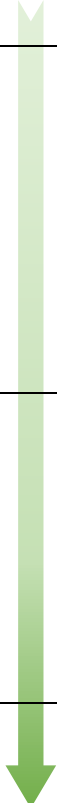
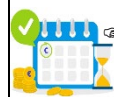


Calendrier	1 ^{er} degré et 2 nd degré
Le plus tôt possible après la diffusion de l'appel à projets	 Définition et préparation du projet École Ouverte en concertation avec le chef d'établissement et/ou l'accompagnement d'un référent pédagogique 
	 Dépôt d'un projet École Ouverte dans la démarche  « RH – Projet École Ouverte » par l'enseignant porteur du projet
	Le dossier Colibris est au statut « En attente de l'accompagnement pédagogique »
	La directrice pédagogique de l'enseignement catholique :  reçoit une notification par mail* et accède au projet sur  ;  elle peut proposer des modifications au porteur de projet à qui elle redonne la main sur le dossier. Celui-ci doit enregistrer son projet une fois modifié pour le soumettre à nouveau à l'accompagnement de la directrice pédagogique.  elle confirme la fin de l'accompagnement. 
	Le dossier Colibris est au statut « En attente de l'avis du chef d'établissement »
du mercredi 26 février au mardi 4 mars 2025	Recueil de l'accord du chef d'établissement :  le chef d'établissement reçoit une notification par mail* et porte son avis directement sur  ;  il peut demander des modifications au porteur de projet à qui il redonne la main sur le dossier. Celui-ci doit enregistrer son projet une fois modifié pour le soumettre à nouveau à l'avis du chef d'établissement. 
	Le dossier Colibris est au statut « En attente de l'avis de la direction pédagogique »
	Recueil de la validation de la directrice pédagogique sous couvert des directeurs des enseignements confessionnels :  la directrice pédagogique reçoit une notification par mail* et son avis directement sur  ;  elle peut demander des modifications au porteur de projet à qui il redonne la main sur le dossier. Celui-ci doit enregistrer son projet une fois modifié pour le soumettre à nouveau à l'avis de la directrice pédagogique. 

* à son adresse mail académique (...@ac-polynesie.pf)

Jeudi 6 mars 2025	Le dossier Colibris passe au statut « Instruction en cours auprès de l'administration » Les projets ayant recueilli les avis favorables nécessaires sont étudiés par la commission de validation des projets qui rend ses décisions 
Vendredi 7 mars 2025	 Le porteur de projet reçoit une notification par mail* indiquant la décision de la commission de validation des projets École Ouverte Le chef d'établissement est également informé par mail*
du vendredi 7 au vendredi 14 mars 2025 	Le dossier Colibris change de statut Le porteur d'un projet validé par la commission transmet les 4 pièces relatives à chaque intervenant extérieur par mail  au service pédagogique de la direction de l'enseignement catholique (pedagogie@dec.ddec.pf):  la pièce d'identité de l'intervenant (carte nationale d'identité, passeport) ou un extrait d'acte de naissance (qui demeure valide tant que les éléments d'état civil qui y figurent sont encore exacts) ;  la carte CPS sur laquelle figure le n°D.N. et le NIR ;  le contrat à durée déterminée, pré-rempli et signé par l'intervenant (selon modèle disponible sur https://www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte) ;  le relevé d'identité bancaire ou postal courant de l'intervenant ⁽¹⁾. ⁽¹⁾ l'absence de RIB/RIP n'est pas bloquante à ce stade 
Jusqu'au lundi 17 mars 2025	<u>Le service pédagogique</u> de l'enseignement catholique :  transmet par mail l'ensemble des pièces au département de l'enseignement privé du Vice-rectorat. 
Jusqu'au vendredi 28 mars 2025	<u>Le département de l'enseignement privé</u> du vice-rectorat :  vérifie les antécédents judiciaires du/des intervenant(s) extérieur(s). En cas d'incompatibilité ils en informent le service pédagogique de l'enseignement catholique afin qu'un autre intervenant soit désigné et que ses justificatifs soient produits au plus vite ;  procède à la déclaration préalable à l'embauche auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale ; 

	 signe le contrat à durée déterminée (CDD) de chaque intervenant dont les antécédents judiciaires ont été vérifiés et sont compatibles avec les missions confiées ;  renvoie par mail les contrats du/des intervenant(s) extérieur(s) au service pédagogique de l'enseignement catholique.
	<u>Le chef d'établissement :</u>  s'assure que chaque intervenant extérieur dispose de son contrat signé par le Vice-rectorat <u>avant de commencer à travailler</u> ; 
du lundi 31 mars au vendredi 4 avril 2025	 <u>Déroulement des projets dans les écoles / établissements</u>
du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025	
↓ ↓	<u>Le porteur de projet :</u>  élabore et valide le <u>bilan du projet</u> sur  à destination du service pédagogique de l'enseignement catholique ;  complète la transmission du relevé d'identité bancaire ou postal des intervenants qui n'aurait pas été produit en amont du déroulement du projet ⁽²⁾. (2) l'absence de RIB/RIP à ce stade interdit de liquider la rémunération
au plus tard le jeudi 24 avril 2025	<u>Le chef d'établissement</u>  transmet par mail pedagogie@dec.ddec.pf les pièces justifiant le service fait, <u>dûment visées</u> : ☐ feuille d'émargement des intervenants extérieurs (selon modèle disponible sur https://www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte) ☐ feuille d'émargement des personnels enseignants (selon modèle disponible sur https://www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte) ☐ fiches d'indemnisation des personnels enseignants (selon modèle disponible sur https://www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte) <u>Le service pédagogique de l'enseignement catholique :</u>  vérifie les pièces transmises par le chef d'établissement ;  transmet les pièces relatives au service fait à dpp@ac-polynesie.pf

Le dossier Colibris change de statut	
 dans le cadre de la préparation de la paye du mois de mai 2025	 vérifient les pièces justificatives du service fait.  liquident les rémunérations des intervenants extérieurs et des enseignants afin qu'elles soient versées en même temps que la paye de l'ensemble des fonctionnaires le mois suivant.

Les services du vice-rectorat :